



PLANIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE L'EHD

AU :	Comité des ressources humaines et de la gouvernance
RÉUNION :	Le 14 mai 2013
DE :	Roula Zaarour, vice-présidente, Personnes et Culture
DÉCISION RECHERCHÉE:	Approbation des augmentations du salaire de base des membres de l'EHD
PROCHAINES ÉTAPES :	Mise en œuvre et communications
DATE :	Le 10 mai 2013



CONTEXTE

- Le Comité des ressources humaines et de la gouvernance doit examiner et approuver toutes les augmentations du salaire de base pour les membres de l'EHD.
- À la réunion du Conseil d'administration de mars 2013, un budget de planification salariale de 1,5 % (1,4 % pour l'augmentation au mérite + 0,1 % pour le Fonds de soins de santé) a été approuvé.



ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS CLÉS

s.18(a)
s.18(b)
s.19(1)
s.21(1)(b)

- Approbation des recommandations suivantes pour le salaire de base en vigueur le 1^{er} janvier 2013 :

Name / Nom	Title / Titre	Current Salary / Salaire actuel	STIP / RRICT %	Increase / Augmentation %	New Salary / Nouveau salaire ¹	Compa-Ratio / Coefficient ²
LALANDE LOUIS	Executive VP, French Services / VP principal des Services français					
MORRIS SUZANNE	VP and Chief Financial Officer / VP et chef de la Direction financière					
BERTRAND MARYSE	VP, Real Estate, Legal Services and General Counsel / VP, Services immobiliers, Services juridiques et Avocat-conseil					
CHAMBERS WILLIAM	VP, Brand, Communications and Corporate Affairs / VP, Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles					
GUITON STEVEN	VP and Chief Regulatory Officer / VP et chef des Affaires réglementaires ³					
	VP, Technology and Chief Regulatory Officer / VP, Technologies et chef des Affaires réglementaires ⁴					
ZAAROUR ROULA	VP, People and Culture / VP, Personnes et Culture					

¹ Nouveau salaire arrondi au millier de dollars près.

² Le coefficient de comparaison correspond à la nouvelle rémunération globale cible de CBC/Radio-Canada comparativement au 50^e percentile du marché.

³ La révision salariale de 2013 s'applique à son rôle de VP et chef des Affaires réglementaires seulement, le montant correspond à la période allant du 1^{er} janvier 2013 à la date de nomination au poste de VP, Technologies et chef des Affaires réglementaires.

⁴ Le portefeuille des Technologies s'est ajouté aux Affaires réglementaires, à la Recherche et aux Services technologiques aux médias qui étaient déjà associés à ce poste. Le salaire sera ajusté à la date de nomination pour tenir compte du caractère multidisciplinaire de ce nouveau poste unique à CBC/Radio-Canada.



RÉSOLUTION

- Que le Comité des ressources humaines et de la gouvernance recommande au Conseil d'administration d'approuver les augmentations salariales de l'EHD tel que présenté.



s.18(a)
s.18(b)
s.21(1)(b)

ANNEXE – COMPARAISONS AVEC LE MARCHÉ

Titre à CBC/Radio-Canada	Titre comparatif	Échelle	Nouveau salaire (au 1 ^{er} jan 2013)				Cible ICT (% de la base)				Cible de la rémunération en espèces (A)				Cible de la rémunération directe (B)				Cible de la rémunération globale (C)				Coefficient (D)
			R.C	P25	P50	P75	R.C	P25	P50	P75	R.C	P25	P50	P75	R.C	P25	P50	P75	R.C	P25	P50	P75	
000 \$																							



ANNEXE – ORGANISATIONS COMPARABLES À LA NÔTRE

s.18(a)
s.18(b)
s.21(1)(b)

Entreprises de référence			Proxy: Média et Télécommunications	Sociétés d'Etat fédérales
Compagnies de divertissement	Compagnies de publications	Compagnies de télécommunications		